

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
POUR LES TRAVAUX DE REPARATION SUITE A LA TEMPETE ALEX
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TENDE**

Entre

- Le **commune de Tende**, Maître de l'ouvrage, représentée par son Maire, Monsieur VASSALLO Jean-Pierre agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du conseil municipal en date du,

D'une part,

Ci-après dénommée « **la commune** »

- Le **Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion des Eaux**, Mandataire, représenté par son Président, Monsieur Charles Ange GINESY, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil syndical en date du 23 septembre 2021,

D'autre part.

Ci-après dénommée « **le SMIAGE** »

PREAMBULE

Lors de la tempête Alex, le 2 octobre 2020, la commune de Tende a subi de graves dégâts nécessitant notamment la réfection des murs de soutènement de la route de la Pia, la sécurisation du pont du camping et la consolidation de la berge.

Conformément aux dispositions de l'article L2422-1 du Code de la Commande Publique, le maître d'ouvrage peut confier par contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à un mandataire l'exercice, en son nom et pour son compte, de tout ou partie de ses attributions.

Cette convention a été adoptée lors du comité syndical du 18 mars 2021.

Pour autant, comme le prévoit l'article 2.1 de ladite convention, cette dernière peut être avenantée si la commune souhaite confier au syndicat des nouveaux travaux et / ou si l'enveloppe financière est modifiée.

Un 1^{er} avenant a été adopté afin de préciser le montant des opérations déjà réalisées, d'ajuster les montants de celles en cours et de compléter la programmation.

Aujourd'hui, un 2^{ème} avenant doit intervenir dans les mêmes termes et porte le montant total de la programmation à 8 825 671,62 € (convention initiale : 9 029 150,92 €) et 1 125 881,98 € d'opérations déjà réalisées.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. OBJET

Le présent avenant a pour objet :

- De préciser le montant réel des opérations dont les travaux ont déjà été réalisés,
- D'ajuster les montants des opérations ayant fait l'objet d'études plus approfondies,
- De compléter la liste par des opérations non identifiées.

ARTICLE 2. PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – DÉLAIS**2.1. Programme détaillé et enveloppe financière**

Le programme détaillé de l'opération mis à jour est défini par les annexes 1 et 2 à l'avenant.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération et son contenu détaillé sont définis par l'annexe 3 à la présente convention.

Le mandataire s'engage à réaliser l'opération dans le strict respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle ainsi définis qu'il accepte. Dans le cas où, au cours de la mission, le maître d'ouvrage estimerait nécessaire d'apporter des modifications au programme ou à l'enveloppe financière prévisionnelle, un avenant à la présente convention devra être conclu avant que le mandataire puisse mettre en œuvre ces modifications.

2.2. Délais

Le mandataire s'engage à mettre l'ouvrage à la disposition du maître de l'ouvrage au plus tard à l'expiration d'un délai de 12 mois à compter de la notification de la présente convention. Ce délai sera éventuellement prolongé des retards dont le mandataire ne pourrait être tenu pour responsable. La date d'effet de la mise à disposition de l'ouvrage est déterminée dans les conditions fixées à l'article 9.

ARTICLE 3. :

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à Nice en 2 exemplaires, le

Pour la commune de TENDE
2Le Maire

Pour le SMIAGE,
Le Président

ANNEXES :

N°1 - Programme détaillé

N°2 – Programme 2024 - Echancier

	Opération	Localisation	Nature	Convention initiale		Avenant n°1		Avenant n°2	
				Montant estimatif € HT	Montant estimatif € TTC	Montant estimatif € HT	Montant estimatif € TTC	Montant estimatif € HT	Montant estimatif € TTC
TENDE_01	Berge camping	Tende		90 000,00 €	108 000,00 €	85 513,70 €	102 616,44 €	85 513,70 €	102 616,44 €
TENDE_02	Route de la Pia zone 1	Refrei		211 627,58 €	253 953,10 €	132 030,61 €	158 436,73 €	181 825,61 €	218 190,73 €
TENDE_03	Réalisation d'un mur de soutènement au droit de la place Ponte en bordure du Riou.			285 000,00 €	342 000,00 €	62 602,00 €	75 122,40 €	37 552,00 €	45 062,40 €
TENDE_04	Route de la Pia Igual zone 1	Refrei		89 563,82 €	107 476,58 €	109 320,50 €	131 184,60 €	108 544,60 €	130 253,52 €
TENDE_05	Piste des Merveilles	Les Mesches	Réfection piste et soutènement	369 475,20 €	443 370,24 €	369 475,20 €	443 370,24 €	396 534,38 €	475 841,26 €
TENDE_06	Route de la Pia zone 2	Refrei		902 237,47 €	1 082 684,96 €	902 237,47 €	1 082 684,96 €	902 237,47 €	1 082 684,96 €
TENDE_07	Réfection route Quartier Avraire	St Dalmas de Tende	Réalisation voirie + soutènement RG Bieugne	2 237 722,80 €	2 685 267,36 €	70 000,00 €	84 000,00 €	1 300 000,00 €	1 560 000,00 €
TENDE_08	Route de la Pia Igual zone 2					955 337,18 €	1 146 404,62 €	1 426 641,08 €	1 711 969,30 €
TENDE_09	Pont Cassini	Tende	Reconstruction pont	1 539 811,80 €	1 847 774,16 €	1 539 811,90 €	1 847 774,28 €	1 104 280,08 €	1 325 136,10 €
TENDE_10	Pont Arme Creuse							842 114,98 €	1 010 537,98 €
TENDE_11	Réfection voie Romaine	Tende (F06)	Reconstruction	666 064,80 €	799 277,76 €	666 064,80 €	799 277,76 €	666 064,80 €	799 277,76 €
TENDE_12	Accès parking Vieux Tende	Tende	Réfection voirie et soutènement	175 152,96 €	210 183,55 €	175 152,96 €	210 183,55 €	175 152,96 €	210 183,55 €
TENDE_13	TU travaux sous la place de Tende							128 264,69 €	153 917,63 €
TENDE	Pont de Terris - ANNULÉ	Ste Anne	Reconstruction pont	957 636,00 €	1 149 163,20 €	- €	- €	- €	- €
TENDE	Le RIOU zone amont du glissement		Déplacé sur opération mur place PONTE			- €	- €	- €	- €
	TOTAL			7 524 292,43 €	9 029 150,92 €	5 067 546,32 €	6 081 055,58 €	7 354 726,35 €	8 825 671,62 €

Actions terminées

	Opération	Localisation	Nature	Convention initiale		Avenant n°1		Avenant n°2	
				Montant estimatif € HT	Montant estimatif € TTC	Montant estimatif € HT	Montant estimatif € TTC	Montant estimatif € HT	Montant estimatif € TTC
TENDE_06	Route de la Pia zone 2	Refrei		902 237,47 €	1 082 684,96 €	902 237,47 €	1 082 684,96 €	902 237,47 €	1 082 684,96 €
TENDE_07	Réfection route Quartier Avraire	St Dalmas de Tende	Réalisation voirie + soutènement RG Bieugne	2 237 722,80 €	2 685 267,36 €	70 000,00 €	84 000,00 €	1 300 000,00 €	1 560 000,00 €
TENDE_08	Route de la Pia Iguai zone 2					955 337,18 €	1 146 404,62 €	1 426 641,08 €	1 711 969,30 €
TENDE_09	Pont Cassini	Tende	Reconstruction pont	1 539 811,80 €	1 847 774,16 €	1 539 811,90 €	1 847 774,28 €	1 104 280,08 €	1 325 136,10 €
TENDE_10	Pont Arme Creuse							842 114,98 €	1 010 537,98 €
TENDE_11	Réfection voie Romaine	Tende (F06)	Reconstruction	666 064,80 €	799 277,76 €	666 064,80 €	799 277,76 €	666 064,80 €	799 277,76 €
TENDE_12	Accès parking Vieux Tende	Tende	Réfection voirie et soutènement	175 152,96 €	210 183,55 €	175 152,96 €	210 183,55 €	175 152,96 €	210 183,55 €
TENDE	Pont de Terris - ANNULE	Ste Anne	Reconstruction pont	957 636,00 €	1 149 163,20 €	- €	- €	- €	- €
TENDE	Le RIOU zone amont du glissement	Déplace sur opération mur place PONTE		- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL				7 524 292,43 €	9 029 150,92 €	5 067 546,32 €	6 081 055,58 €	6 416 491,37 €	7 699 789,64 €

Actions terminées

Acompte / Solde	Échéances paiement travaux	Échéances paiement prestations ingénierie 3% du montant HT des travaux
Acompte 1 (Avance de 50% de la convention initiale)	893 319,03 €	
Acompte 2 (Avance de 50% de l'avenant 1 déduction faite de l'acompte 1)	718 590,97 €	
Acompte 2 (Avance de 50% de l'avenant 2 déduction faite des acomptes antérieurs)	2 237 984,82 €	- €
Acompte 4 - 25%	1 924 947,41 €	
SOLDE	1 924 947,41 €	192 494,74 €
TOTAL	7 699 789,64 €	192 494,74 €